

Rien ne manquera à la gloire de Christophe Colomb.

On écrit de Londres, que l'abbé Tedeschi après un brillant pagnyrique de Christophe Colomb, a invité les pèlerins à insister pour hâter l'introduction de la cause de béatification de Christophe Colomb, en Cour de Rome. Cette demande est aujourd'hui appuyée et soutenue par près de neuf cents évêques, cardinaux et prélats.

L'abbé Tedeschi a rappelé, à ce sujet, les luttes de l'éminent Postulateur officiel de cette cause nommé par le pape Pie IX, M le comte Roselly de Lorgues l'historiographe du héros génois.

On sait que c'est dans deux ans à peine, le 12 octobre 1892, que doit se célébrer sur les deux continents, par des fêtes splendides, religieuses et civiles, le quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde, par l'immortel Christophe Colomb.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — L'anniversaire du 20 septembre 1870, jour où les troupes italiennes entrèrent à Rome, au mépris des droits les plus sacrés, a été le prétexte de manifestations en faveur de l'unité italienne. Or le jour où le gouvernement célébrait le souvenir de la brèche de la porte Pie, il renvoyait 1,200 ouvriers des travaux du palais de justice, faute d'argent

Italie. — M. Crispi a prononcé à Florence un discours qui confirme la thèse que la question romaine est le nœud de la situation de l'Europe. Ses paroles, sans dépouiller l'accent de la haine qui vibre dans toutes les manifestations de l'esprit sectaire, nous ont paru revêtir cette fois un caractère de sincérité presque attristée. Est-ce le pressentiment des prochains assauts que doit subir sa dictature ? Est-ce la conscience des dangers qui de toute part menacent l'œuvre précaire que son active vieillesse tente de sauver ? Quoiqu'il en soit, il a avoué, pour la première fois, croyons-nous, dans un discours public que l'unité italienne n'est pas faite ; qu'elle est à la merci d'événements sur lesquels le gouvernement italien ne saurait exercer aucune action ; qu'aucun état de choses régulier et durable ne saurait s'établir en Italie en dehors de l'assentiment du Pape et, par conséquent, sans que l'indépendance du Saint-Siège ait été garantie par des combinaisons dont le Saint-Siège lui-même est le seul maître et le seul juge.

Toute l'argumentation que le défenseur de la politique de la Maison de Savoie soumet aux irrédentistes et aux républicains de son pays pour les adjurer d'être sages se résume, en effet, en